



Somme d argent prêtée et non remboursée

Par **monica**, le **28/05/2008** à **00:42**

Bonsoir

J'aimerais connaître si il existe un avocat gratuit pour défendre les intérêts des étudiants sans ressources.

En effet, je suis victime d'un vol de mon ex petit ami, qui m'a emprunté une somme d'argent et ne veut pas me la rembourser.

Cette somme était destinée à mes études et en l'absence de remboursement de sa part, je serais contrainte de les arrêter.

J'ai en ma possession une reconnaissance de dette (sur laquelle il m'a remboursé une partie), 3 chèques mais sans provisions, et quelques factures d'achats ou de virement (achat d'ordinateur, renflouement de son déficit bancaire..).

J'ai contacté un huissier afin de l'intimider, mais rien n'y fait, il conteste la dette.

Pouvez vous m'indiquer la marche à suivre..... c'est très URGENT

Bien cordialement.

Monica

Par **jeetendra**, le **28/05/2008** à **08:15**

bonjour, en fonction de la reconnaissance de dettes, des chèques sans provision, etc. il ne vous reste plus qu'à saisir soit le juge de proximité si la somme que votre ex vous doit ne dépasse pas 4000 euros et au delà le tribunal d'instance, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, courage, cordialement

Par **monica**, le **28/05/2008** à **12:11**

Bonjour

Merci beaucoup de votre amabilité et réactivité.....

Je vais donc suivre vos conseils, je n'avais aucune information dans ce domaine.

Bien cordialement.